

# Augmenter les salaires et le pouvoir d'achat :

## C'est juste, possible et urgent

*Pour les rares qui nourrissaient encore quelques illusions, les masques sont aujourd'hui définitivement tombés : Nicolas Sarkozy n'est pas le Président de la feuille de paie !*

A l'heure où il s'escrime, avec d'autres, à faire payer le prix de la crise aux travailleurs, on peut même dire qu'il est le fossoyeur du pouvoir d'achat, sauf des plus fortunés bien entendu.

**Pour les agents de la Fonction publique, la note est particulièrement salée.**

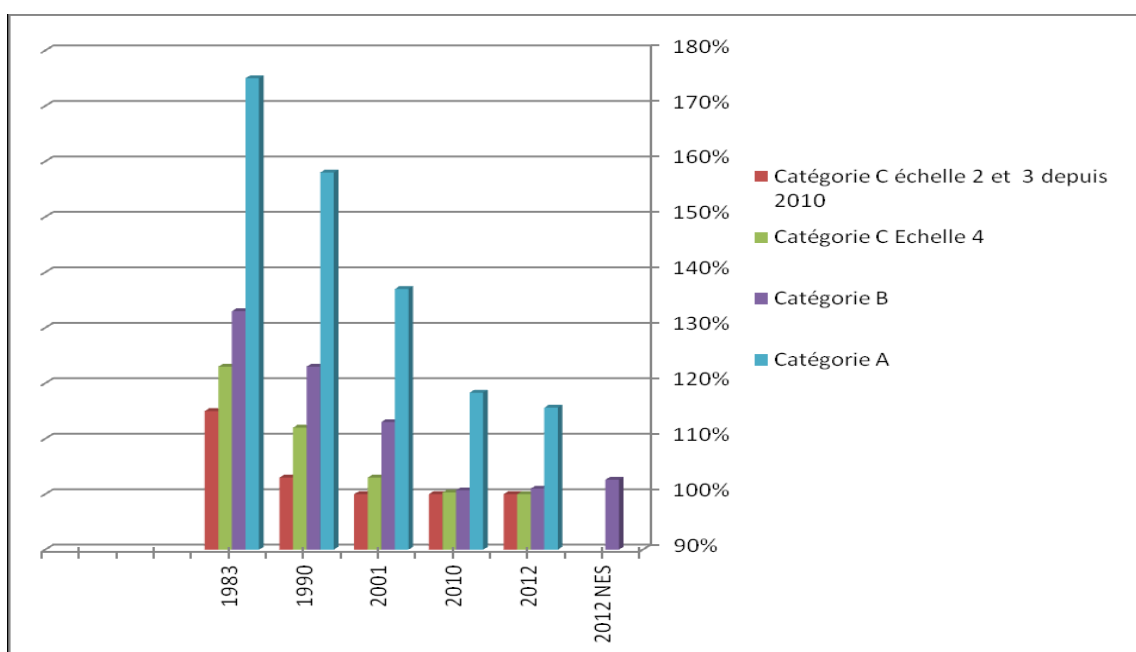
### Des salaires écrasés dans toutes les catégories :

Le SMIC ayant été réévalué au 1<sup>er</sup> décembre 2011, puis au 1<sup>er</sup> janvier 2012, les plus bas traitements des personnels de la Fonction publique sont impactés, en passant de nouveau sous le minimum légal.

Après avoir réactivé l'indemnité différentielle durant 1 mois, le ministre est revenu au point d'indice dès le 1<sup>er</sup> janvier pour une nouvelle « remise à niveau » des bas salaires de la Fonction publique.

Il n'empêche : ces énièmes replâtrages accentuent une situation désastreuse et inacceptable.

Les graphiques ci-dessous, qui retracent pour 4 niveaux de recrutement le rapport au SMIC depuis 1983, sont tristement illustratifs de cette smicardisation généralisée.



Et le nombre d'agents concernés est tout sauf anecdotique puisqu'environ 1 million sont directement touchés par le saupoudrage indiciaire du 1<sup>er</sup> janvier.

Un tel marasme aboutit concrètement à ne plus reconnaître les qualifications détenues.

**Il aboutit également à un tassement des carrières sans précédent. Pour s'en tenir à un seul exemple, un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, 13 ans après son recrutement, aura gagné 23,15 euros de traitement brut, soit moins de 19 euros net !**

## **Le véritable enjeu : la valeur du point**

Cette situation est tout sauf fortuite.

Elle est la conséquence d'une politique salariale qui fait augmenter la valeur du point moins vite que l'inflation.

Or, la valeur du point, c'est la pierre angulaire des traitements de la Fonction publique sur laquelle sont assis 95 % des rémunérations versées.

Depuis 1984, début de cette politique de « désindexation », la valeur du point a perdu plus de 26 % par rapport à l'Indice des Prix à la Consommation.

Mais, depuis l'ère Sarkozy, la perte est déjà de plus de 5 % et devrait – malheureusement – dépasser les 6 % à la fin de sa mandature avec le scandaleux gel imposé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il y a donc une accélération notoire de la dépréciation de la valeur du point.

Pour rendre ce décrochage moins douloureux, on a assisté, sur la même période, à une

augmentation importante du régime indemnitaire. En effet, en 20 ans, la valeur des primes (hors indemnité de résidence et supplément familial de traitement) a doublé.

En 1991, pour 1000 euros de salaire mensuel brut versé, on percevait en moyenne 120 euros de primes ; En 2010, toujours pour 1000 euros de traitement indiciaire, on est passé à 220 euros de primes.

Seulement, primes et traitement indiciaire, ce n'est pas du tout la même chose.

Déjà, le taux des primes varie de 1 à 10 selon les secteurs. Ensuite, pour le calcul des pensions des fonctionnaires, les primes c'est quasiment zéro. Enfin, le versement des primes est parfaitement aléatoire et discriminatoire. C'est d'ailleurs sur elles que sont assises les « rémunérations à la performance » ou « l'intéressement collectif », armes de guerre contre la grille indiciaire et la Fonction publique de carrière.

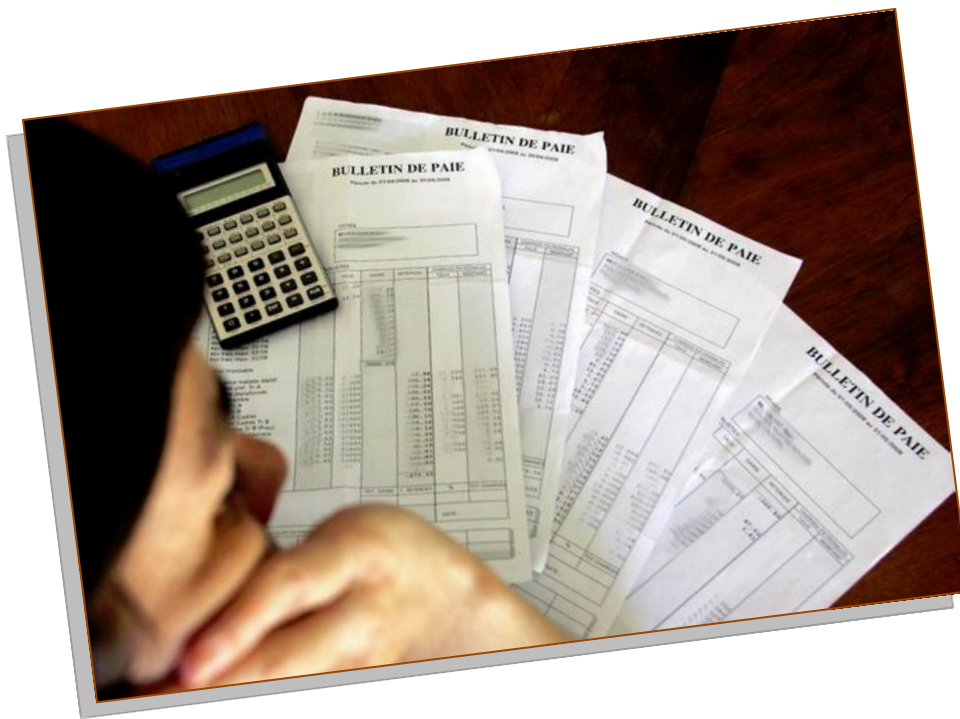
## **En bas de la feuille de paie, c'est encore moins :**

Non seulement, nos salaires de base sont en chute libre et nos carrières sont écrasées, mais il faut également faire face à des ponctions supplémentaires.

Ça a commencé par la mise en place du Régime Additionnel de la Fonction Publique en 2005, système de retraite par capitalisation. Ce dispositif, hautement condamnable dans son principe, ôte en moyenne aux fonctionnaires 1 % du net à payer par la biais de sa cotisation.

Et voilà que, depuis 2011, nous devons faire face à une augmentation de la cotisation de pension civile qui, elle, dès 2012, nous retranche 0,54 % de pouvoir d'achat.

**Là, clairement, c'est « payer plus pour gagner moins ».**



## Augmenter les salaires et les pensions : c'est possible

Rappelons d'abord une vérité première : la crise, c'est celle du système capitaliste. C'est bien la course folle aux profits qui l'a provoquée.

Pour la CGT, il n'est donc pas question d'accepter que ce soit les peuples du monde qui en fassent les frais.

Pas davantage les agents de la Fonction publique qui n'ont pas à être sacrifiés sur l'autel de la résorption de la dette publique.

Sans entrer de nouveau dans les mécanismes de la dette, l'accroissement des recettes, appuyé sur une nouvelle répartition des richesses créées, est la voie à emprunter pour qui se soucie de justice sociale. Evidemment, une telle préoccupation disqualifie d'emblée le Président de la République et sa majorité.

En tout état de cause, lorsqu'on le rapporte au Produit Intérieur Brut, l'ensemble constitué par les traitements, primes et pensions de tous les ayants droit des trois versants de la Fonction publique est en baisse depuis plusieurs années.

Ainsi, de 2000 à 2008, il représente 0,7 point de PIB en moins, c'est-à-dire, environ 13 milliards d'euros.

Et, si on se rapporte aux seules rémunérations des actifs, la baisse se situe à 1 point, soit environ 19 milliards d'euros.

Avec leurs collègues du secteur privé, les agents de la Fonction publique constituent le principal moteur des richesses créées et d'une croissance pérenne.

Il est donc juste qu'ils en perçoivent les fruits.

Ajoutons que, en plus d'une relance durable tirée par l'augmentation du pouvoir d'achat et donc de la consommation, la progression des salaires c'est également des ressources supplémentaires pour la protection sociale.

Par exemple, augmenter la valeur du point de 5 %, c'est faire rentrer 600 millions d'euros de cotisations salariales supplémentaires pour l'assurance maladie (l'équivalent du forfait de 1 euro non remboursable par visite chez le médecin).

## **Les revendications de la CGT :**

Pour la CGT, l'urgence est à ouvrir de véritables négociations salariales.

Nous y porterons notamment les exigences suivantes :

- ↻ Salaire minimum mensuel à 1700 euros bruts ;
- ↻ Pour 2012, augmentation de la valeur du point au moins égale à l'inflation ;
- ↻ Rattrapage des pertes intervenues au cours des années antérieures ;
- ↻ Refonte de la grille indiciaire avec une meilleure reconnaissance des qualifications ;
- ↻ Amplitude de carrière minimale de 1 à 2, garantie à tous, pour une carrière complète ;
- ↻ Intégration des primes ayant un caractère de complément salarial dans le traitement brut ;
- ↻ Réindexation des pensions sur les salaires.

TRAVAILLEZ PLUS  
GAGNEZ MOINS



**ENSEMBLE, FAISONS ENTENDRE  
NOS LEGITIMES REVENDICATIONS**

Paris, janvier 2012